



DRNB1BA

2024 - 2025

Bachelier en droit français-néerlandais (et français-  
néerlandais-anglais)







--

- **Connaissance de l'univers culturel et juridique spécifique lié à la langue-cible.**

*Exemples : Mediarecht, Economisch Recht, activités spécifiques menées dans le cadre du cours de néerlandais juridique*

- **Capacité à mener une recherche de nature juridique et à la présenter de manière argumentée, à l'oral et à l'écrit, dans la/les langues-cible.**

*Exemples : Travaux pratiques avec casus en néerlandais, Seminarie Rechtstheorie*

### Compétences transférables

Plus largement, et en termes de compétences transférables, l'étudiant ayant suivi le programme ordinaire de Bachelier en droit bilingue français-néerlandais aura :

- **perfectionné sa maîtrise de la langue française et de la langue néerlandaise**, tant orales qu'écrites ;
- **développé son sens de l'autonomie** dans la réalisation de tâches variées (capacité d'organisation, planification du travail, respect des échéances, etc.) ;
- **affiné une éthique personnelle**, dans la réalisation de son cursus et dans ses contacts avec autrui (positionnement personnel cohérent avec des propres valeurs, sens de l'intérêt général, respect d'autrui, etc.).

## STRUCTURE DU PROGRAMME

---

Le programme de bachelier en droit bilingue français-néerlandais est un programme de 1er cycle de 180 crédits, répartis en 3 blocs annuels de 60 crédits (bloc 1, bloc 2, bloc 3).

### Activités d'enseignement communes

Ce programme comporte :

- des activités d'enseignements de nature juridique, visant à étudier les différentes branches du droit.

*Exemples : Fondements romains et éléments d'Histoire du droit privé, Inleiding tot de Rechtswetenschap, Droit constitutionnel I et II, Droit des biens, Droit pénal, Procédure pénale, Fondements institutionnels du droit européen, Verbintenissenrecht, Mediarecht, Droit des contrats et de la responsabilité civile, Droit du travail, Droit administratif, Personen-, familie- en familiaalvermogensrecht, Economisch recht, Droit judiciaire, etc.*

- des activités d'enseignement en sciences humaines, qui contribuent à une réflexion critique sur les enjeux des phénomènes juridiques.

*Exemples : Philosophie, Critique des sources de l'information et séminaires de sciences humaines, Sociologie, Psychologie, Histoire des institutions et du droit I, Geschiedenis van het publiekrecht, etc.*

### Langues

L'apprentissage des langues est progressif. Outre une partie du cursus dispensé en néerlandais, les étudiant-es suivent :

- en bloc 1, en petits groupes, une unité d'enseignement de langue anglaise, qui vise à développer la compréhension à la lecture, à l'audition et à favoriser l'expression orale.
- en bloc 2, une unité d'enseignement d'anglais juridique, qui vise à rendre l'étudiant-e apte à consulter une documentation juridique dans la langue étudiée.
- en bloc 3, une unité d'enseignement en anglais.

### Cours à option

En bloc 2 et 3, les étudiant-es suivent 15 crédits d'unités d'enseignement optionnelles.

### Trilingue français-néerlandais-anglais

A partir de la 2ème année, vous pourrez passer en filière trilingue en remplaçant des cours de votre programme par des cours dispensés en anglais.

### Séjour d'échange Erasmus

Les étudiant-es en droit peuvent participer à un [séjour Erasmus](#) au 2ème quadrimestre du 2e bloc annuel standardisé.

### Stage

En bloc 3, les étudiant-es ont la possibilité d'effectuer un stage d'observation de la pratique juridique (dans les limites des places disponibles). Ce stage vise à les initier à la pratique professionnelle et peut se dérouler au sein de nombreux 'lieux de droit' : barreau, magistrature, secteur public, monde associatif, entreprise privée, etc... LJ /F1 8 Tf 1 0 0 -1 1 -1 90 d bli8straameon eeh2





				Bloc annuel		
				1	2	3
⊗ BECGE1216	Human Resource Management 🇺🇸	Ralf Caers	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐		x	x
⊗ BSPOL1215	International Organizations 🇺🇸	Valentina Brogna (supplée) Amandine Bled	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐		x	x
⊗ BDROI1266	Introduction à la pensée pénale et criminolo rg 270.290'1 rg BT /F7 6.944 Tf 1 07 6.944 199974 Tm [( )] TJ 15998.425003 0 I S Q q 1 06100003 m /Im8					

**PROGRAMMES PARTICULIERS**

> [Bachelier en droit français-néerlandais \(et français-néerlandais-anglais\) \[VERSION TRILINGUE\]](https://uclouvain.be/prog-2024-drn1ba-programme) [ <https://uclouvain.be/prog-2024-drn1ba-programme> ]

**Bachelier en droit français-néerlandais (et français-néerlandais-anglais) [VERSION TRILINGUE]**

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc..)

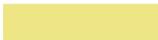
Bloc  
annuel

1 2 3

o **Contenu de la formation**

o **Formation générale**

○ BDROI1122	Philosophie	Diane Bernard Jeanne-Marie Roux	(FR) [q1+q2] [90h] [8 Crédits] 🌐	x		
○ BDROI1123	Psychologie	Mauricio Garcia Penafiel	(FR) [q2] [60h] [5 Crédits] 🌐			





Bloc  
annuel

				1	2	3
⌘ BECGE1216	Human Resource Management 📄	Ralf Caers	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐		x	x
⌘ BSPOL1215	International Organizations 📄	Valentina Brogna (supplée) Amandine Bled	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐			

Le prérequis étant un préalable à l'inscription, il n'y a pas de prérequis à l'intérieur d'un même bloc annuel d'un programme. Les prérequis sont définis entre UE de blocs annuels différents et influencent donc l'ordre dans lequel l'étudiant-e pourra s'inscrire aux UE du programme.

En outre, lorsque le jury valide le programme individuel d'un-e étudiant-e en début d'année, il en assure la cohérence :

- Il peut imposer à l'étudiant-e de combiner l'inscription à deux UE distinctes qu'il considère nécessaires d'un point de vue pédagogique
- En fin de cycle uniquement, il peut transformer un prérequis en corequis.

Pour plus d'information, consulter le [règlement des études et des examens](#).

---

#### # Tableau des prérequis

**BCOMU1211** "[Corporate communication and public relations](#)" a comme prérequis BDROI1125

- BDROI1125 - [Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines](#)

**BDRAN1262** "[Introduction to Comparative Law](#)" a comme prérequis

- BDROI1214 - Procédure pénale - + Travaux pratiques avec casus associés
- BDROI1340** "Théorie générale de l'Etat et de l'Union européenne" a comme prérequis BDROI1110 ET EMHUB1110 ET BDRNL1130
- BDROI1110 - Droit constitutionnel I
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
  - BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
- BDROI1355** "Modes alternatifs de résolution des conflits" a comme prérequis BDRNL1130 ET EMHUB1110 ET BDROI1111
- BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
  - BDROI1111 - Fondements romains et éléments d'histoire du droit privé
- BDROI1365** "Introduction au droit de l'environnement" a comme prérequis BDRNL1130 ET EMHUB1110 ET BDROI1110
- BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
  - BDROI1110 - Droit constitutionnel I
- BDROI1366** "Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale" a comme prérequis BDROI1213 ET BDROI1214 ET BDRNL1130 ET EMHUB1110
- BDROI1213 - Droit pénal
  - BDROI1214 - Procédure pénale - + Travaux pratiques avec casus associés
  - BDRNL1130 - Séminaire de Sources et principes du droit
  - EMHUB1110 - Inleiding tot de Rechtswetenschap
- BDROI1367** "Clinique juridique "Les Surligneurs"" a comme prérequis BDROI1125
- BDROI1125 - Critique des sources d'information et séminaire en sciences humaines
- BDROI1369** "Stage d'observation de la pratique juridique" a comme prérequis BDROI1211 ET BDROI1214 ET EMHUB1280 ET BDROI1213
- BDROI1211





***DRNB1BA - 2e bloc annuel***

---

---

✂ BSPOL1322	Analyse de l'action publique 🟡	Youri Vertongen (supplée Amandine Bled) Youri Vertongen
-------------	--------------------------------	--

⊗ BDRAN1265	Law and Religion 🇺🇵	Jogchum Vrielink	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDRAN1360	Law and Tech Governance 🇺🇵	Mona Giacometti Charles-Albert Helleputte Enguerrand Marique	EN [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1267	Libertés publiques approfondies 🇺🇵	Mathias El Berhoumi (supplée Sébastien Van Drooghenbroeck)	

**DRNB1BA - 3e bloc annuel**

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🚫 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- (FR) Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

**o Contenu de la formation****o Tronc commun**

○ BDRO11312A	Droit des contrats + Travaux pratiques avec casus associés ■	Catherine Delforge	(FR) [q1] [30h] +9h] [4 Crédits] 🌐
○ EMHUB1380	Personen-, familie- en familiaalvermogensrecht ■		(NL) [q2] [90h] [9 Crédits] 🌐
○ BDRNL1310	Economisch Recht ■		

⌘ BDROI1352	Clinique juridique bell hooks droit et genre	Sophie Vincent	FC [q1+q2] [30h] [5 Crédits] 
⌘ BDROI1367	Clinique juridique "Les Surligneurs" 	Thierry Léonard Jogchum Vrielink	FC [q1+q2] [30h] [5 Crédits] 
⌘ BDROI1371	Concours de plaidoiries		FC [q2]

⊗ BDRAN1360	Law and Tech Governance 🇺🇦	Mona Giacometti Charles-Albert Helleputte Enguerrand Marique	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1267	Libertés publiques approfondies 🇺🇦	Mathias El Berhoumi (supplée Sébastien Van Drooghenbroeck)	FR [q2] [30h] [5 Crédits] △ 🌐
⊗ BECGE1214	Management humain 🇺🇦	Laurianne Terlinden	FR [q2] [30h +7.5h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BECGE1322	Marketing 🇺🇦	Julie Masset	FR [q1] [30h +15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1355	Modes alternatifs de résolution des conflits 🇺🇦	Catherine Delforge	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDRAN1371	Moot court		FR [q2] [0h +30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BFILO1318	Philosophie politique 🇺🇦	Raphaël Gély	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1366	Questions approfondies de droit pénal et de procédure pénale 🇺🇦	Christine Guillain	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1272	Questions spéciales de droit économique 🇺🇦	Alain Strowel Xavier Wauthy	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1273	Questions spéciales de psychologie en rapport avec le droit et les sciences humaines 🇺🇦	Mauricio Garcia Penafiel	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BHDPO1319	Relations interculturelles et migrations	Maryam Kolly	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BRELI1000	Religions d'Occident (judaïsme, christianisme, islam) et société	Benoît Bourguine Farid El Asri Raphaël Gély (coord.) David Lemler	FR [q1] [45h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BPOLS1321	Society and Environment 🇺🇦	Benedikte Zitouni	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BSPOL1210	Sociologie politique 🇺🇦	Yannick Vanderborght	FR [q2] [30h] [5 Crédits] 🌐
⊗ BDROI1369	Stage d'observation de la pratique juridique 🇺🇦	Julian Clarenne (coord.) Olivia Nederlandt	

## DRNB1BA - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.  
Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)
- [Accès par valorisation des acquis de l'expérience](#)
- [Conditions particulières d'accès à certains programmes](#)

### Conditions d'accès générales

Sous réserve d'autres dispositions légales particulières et en vue de l'obtention du grade académique qui les sanctionne, ont accès à des études de premier cycle les étudiant-es qui justifient :

- 1° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré à partir de l'année scolaire 1993–1994 par un établissement d'enseignement secondaire de plein exercice ou de promotion sociale de la Communauté française le cas échéant homologué s'il a été délivré par un établissement scolaire avant le 1er janvier 2008 ou revêtu du sceau de la Communauté française s'il a été délivré après cette date, ainsi que les titulaires du même certificat délivré, à partir de l'année civile 1994, par le jury de la Communauté française;
- 2° soit du certificat d'enseignement secondaire supérieur délivré au plus tard à l'issue de l'année scolaire 1992–1993 accompagné, pour l'accès aux études de premier cycle d'un cursus de type long, du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur;
- 3° soit d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté française sanctionnant un grade académique délivré en application du présent décret, soit d'un diplôme délivré par une institution universitaire ou un établissement organisant l'enseignement supérieur de plein exercice en vertu d'une législation antérieure;
- 4° soit d'un certificat ou diplôme d'enseignement supérieur délivré par un établissement d'enseignement de promotion sociale;
- 5° soit d'une attestation de succès à un des [examens d'admission](#) organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Communauté française; cette attestation donne accès aux études des secteurs, des domaines ou des cursus qu'elle indique;
- 6° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés aux littéras précédents délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire;
- 7° soit d'un diplôme, titre ou certificat d'études étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux littéras 1° à 4° en application d'une législation fédérale, communautaire, européenne ou d'une convention internationale;

#### Remarques :

Les demandes d'équivalence doivent être introduites auprès du [Service des équivalences](#) du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique de la Communauté française de Belgique dans le respect des délais fixés par celui-ci.

Les deux titres suivants sont reconnus équivalents d'office au Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) :

- baccalauréat européen délivré par le Conseil supérieur de l'Ecole européenne,
- baccalauréat international délivré par l'Office du baccalauréat international de Genève.

8° soit du diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Communauté française.

### Conditions d'accès spécifiques

- L'accès aux études de 1er cycle (bacheliers) aux candidats de nationalité hors Union européenne qui ne sont pas assimilés aux ressortissants belges est conditionné aux critères suivants :
  - ne pas avoir obtenu de diplôme d'enseignement secondaire depuis plus de 3 ans maximum. Exemple: pour une demande d'admission pour l'année académique 2024-2025, vous devez avoir obtenu votre diplôme lors des années académiques 2021-2022, 2022-2023 ou 2023-2024. En Communauté française de Belgique, l'année académique s'étend du 14 septembre au 13 septembre.
  - ne pas être déjà titulaire d'un diplôme de 1er cycle
- Les candidats, quelle que soit leur nationalité, disposant d'un diplôme d'études secondaires d'un pays hors Union européenne, doivent avoir obtenu une moyenne de 13/20 minimum ou, à défaut, d'avoir obtenu cette moyenne, avoir réussi une année d'études en Belgique (par exemple spéciale Maths/sciences).
- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays de l'Union européenne**, la demande d'admission **doit** contenir l'équivalence de votre diplôme ou, à tout le moins, la preuve du dépôt de la demande d'équivalence auprès de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [service compétent](#).

- Pour tout diplôme d'études secondaires **issu d'un pays hors Union européenne, la demande d'admission doit contenir l'équivalence de votre diplôme** délivrée par la Fédération Wallonie-Bruxelles (Communauté française de Belgique). Pour toute information relative à l'obtention d'une équivalence, veuillez-vous référer au [site suivant](#).

## Accès par valorisation des acquis de l'expérience

### Accès au premier cycle sur la base de la valorisation des savoirs et compétences acquis par expérience professionnelle ou personnelle (VAE)

Aux conditions générales que fixent les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, en vue de l'admission aux études, les jurys valorisent les savoirs et compétences des étudiant-es acquis par leur expérience professionnelle ou personnelle.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études supérieures ne pouvant être prises en compte qu'à concurrence d'une année par 60 crédits acquis, sans pouvoir dépasser 2 ans. Au terme d'une procédure d'évaluation organisée par les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur, le jury juge si les aptitudes et connaissances de l'étudiant-e sont suffisantes pour suivre ces études avec succès.

Au terme de cette évaluation, le jury détermine les enseignements supplémentaires et les dispenses éventuelles qui constituent les conditions complémentaires d'accès aux études pour l'étudiant-e.

## Conditions particulières d'accès à certains programmes

- Accès aux études de **premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte**

Attestation de réussite à l'[examen spécial d'admission aux études de premier cycle en sciences de l'ingénieur, orientation ingénieur civil et orientation ingénieur civil architecte](#).

L'accès à ces études est toujours subordonné à la réussite de cet examen spécial d'admission. Les matières du programme ainsi que le mode d'organisation de l'examen peuvent être obtenus auprès du secrétariat de cette faculté.

- Accès aux études de **premier cycle en médecine vétérinaire**

L'accès aux études de premier cycle en médecine vétérinaire est régi par [le décret du 16 juin 2006 régulant le nombre d'étudiants dans certains cursus de premier cycle de l'enseignement supérieur \(non-résidents\)](#).

Les étudiants inscrits en 1<sup>ère</sup> année du grade de bachelier en médecine vétérinaire doivent se soumettre en fin d'année à un concours à l'issue duquel certains d'entre eux pourront obtenir, selon un quota défini, une attestation les autorisant à poursuivre leurs études. Cette attestation sera exigée au moment de l'inscription administrative auprès du Service des inscriptions de l'UCLouvain à la suite du cycle.

8 3jo781 vé.36401367 Tm [ nombre d'étudiants

## PÉDAGOGIE

---

### Apprendre à pratiquer le droit

Les monitorats, séminaires et travaux pratiques complètent l'acquisition des connaissances transmises lors des cours magistraux et permettent de confronter, en petit groupe, le caractère général et abstrait de la règle de droit à des situations concrètes.

Lors des travaux pratiques, les étudiant-es participent à des procès fictifs, rédigent des actes de procédure, travaillent à résoudre des cas réels, analysent divers documents etc.

Le travail écrit que les étudiant-es réalisent dans le cadre des travaux pratiques leur apprend à formuler une question de droit à la résoudre en menant des recherches documentaires et à formuler leurs résultats de manière appropriée.

Afin d'outiller au mieux les étudiant-es, de les mettre en situation et de les aider à réaliser les travaux pratiques dans les meilleures conditions, la Faculté met à leur disposition :

- des salles informatiques permettant notamment l'accès aux bases de données juridiques;
- une salle d'audience où se déroulent des procès fictifs et des concours de plaidoirie;
- la Bibliothèque de droit, mettant à la disposition des étudiant-es des milliers de références.

### Des aides méthodologiques

Quel que soit le programme de bachelier, le campus Saint-Louis - Bruxelles accorde une place importante à l'accompagnement pédagogique. Le Service d'orientation et d'accompagnement vers la réussite (SOAR) propose diverses activités de soutien ou de remédiation et est disponible pour rencontrer les étudiant-es qui le souhaitent.

## EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

---

**Les méthodes d'évaluation sont conformes au [règlement des études et des examens](#). Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».**

Trois sessions d'examens sont organisées au cours de l'année académique: en janvier, en juin, en août-septembre. En première année, les examens de la session de janvier qui n'auraient pas été réussis peuvent être représentés en juin et en septembre.

Lors de chaque bloc annuel, les activités d'apprentissage de type séminaire ou travaux pratiques font l'objet d'une évaluation à la fois basée sur la qualité du travail écrit que l'étudiant est tenu de rédiger et sur l'assiduité de celui-ci aux séances collectives et aux rencontres individuelles.

## MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

---

### Programmes d'échange Erasmus

Les étudiant-e-s en droit peuvent participer à un séjour Erasmus au 2ème quadrimestre du 2e bloc annuel. Le programme suivi durant ce séjour représente 30 crédits. Leur programme de cours à suivre à Saint-Louis - Bruxelles est en conséquence adapté.

- [ce séjo7351quen4ca. sur l'assiduité dec47ais-néerLSATION](#)

